



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 14 avril 2016**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	Jean-François Jordan	président
		Marc Jaquet	vice-président
		François Mégevand	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Julia Collis, Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Corinne Ménétrety, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Daniel Jauch, Jean-Baptiste Leclercq, Jacques Petitpierre	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable

Absent-e-s excusé-e-s -

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2016
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications du Maire
4. Projets de délibérations:
 - **06/2016** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour le remplacement des vitrages du Centre de loisirs « La Rampe », sis au 39, route de Gy
5. Présentation des comptes 2015
6. Rapports des commissions
7. Rapports des représentants au sein des commissions externes
8. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h30 en excusant le retard prévu d'**Amandine Mayer-Sommer**.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2016

Le procès-verbal est approuvé sans remarque.

2. Communications du Bureau du Conseil

a) GE200.ch

Le Président résume la communication que la Mairie a reçu de l'ACG. Lors de son assemblée générale du 28 octobre 2015, l'ACG a accepté de garantir un déficit par rapport à la manifestation GE200.ch organisée dans le cadre du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Fr. 80'000.- ont été octroyés afin de participer au déficit de Fr. 98'000.- engendré par l'exposition « Dépasser les bornes », qui a été insérée peu après le bouclage du budget global (qui s'élevait à 4 millions de francs).

3. Communications du Maire

a) Hospice Général, futurs postes de coordinateurs pour l'accueil aux migrants

Le Maire fait circuler un article du journal *20 Minutes* paru le 11 avril 2016 et qui lui a été transmis par le directeur de l'Hospice Général. Cet article évoque les Fr. 10'000.- octroyés par Meinier afin de financer une partie des trois futurs postes. Ces collaborateurs seront chargés de coordonner les bonnes volontés locales avec les besoins des migrants. Cet article est éloquent par rapport à l'utilisation de ces fonds et donne une image objective de ce qui se passe sur le terrain.

b) Fondation immobilière de Meinier

Le **Maire** donne lecture d'un extrait du point de presse du Conseil d'Etat du 16 mars 2016 :
« Meinier : constitution d'une fondation immobilière.

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi concernant la création de la Fondation immobilière de Meinier.

Suite aux récentes constructions au centre du village, la commune a souhaité créer une fondation immobilière afin de professionnaliser la gestion de son parc immobilier. Le Conseil municipal a donc décidé, par délibération du 3 décembre 2015, approuvée par décision du département présidentiel du 4 février 2016, de constituer la « Fondation immobilière de Meinier ».

La création de cette fondation s'inscrit dans la volonté de la commune de conduire une politique de logement permettant de mettre à disposition de la population de la commune des logements à loyer abordable, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

Le Conseil municipal a souhaité que la fondation puisse réaliser toutes les opérations en rapport avec son but et notamment acquérir, construire, transformer et gérer des immeubles. »

Le Maire indique que le Grand Conseil doit encore se prononcer par rapport aux statuts de cette future fondation immobilière. Si cet avis tombe d'ici cet été, cela pourrait permettre le démarrage de ladite fondation pour le 1^{er} janvier 2017.

c) Rapport administratif

Le Maire rappelle que les Présidentes et Présidents des commissions sont chargés de rédiger un rapport, qui doit aborder les moments importants de l'année écoulée, du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016. Ces bilans permettent à l'Exécutif de préparer son rapport administratif pendant l'été, rapport qui intègre la présentation des comptes. Celui-ci est mis sur le site de Meinier et envoyé ou donné sur demande aux intéressés. Le rapport administratif est obligatoire. Il est donc indispensable que les Présidents transmettent leur rapport de commission à Brigitte Saillet-Veuillet d'ici fin mai 2016.

d) Fondation Pallanterie

Le Maire annonce que l'enquête publique relative à la modification de zone a paru. Le délai pour les éventuels recours ou oppositions est fixé au 2 mai 2016. Tous les documents utiles sont à la disposition de la population ou des Conseillers municipaux au secrétariat de la Mairie.

e) E.V.E. Les Loupiots du Chambet

Le Maire suggère aux Conseillers municipaux de prendre connaissance du rapport d'activités de la crèche de Meinier, distribué par Michel Vazquez. Ce rapport permet de se rendre compte de manière très concrète de ce qui se passe au sein de la crèche.

f) Salle communale

Le Maire indique que la commune, après les préavis des différents services de l'État (urbanisme, énergie, sécurité, etc.), n'avait toujours pas reçu celui de la CMNS qui lui est parvenu de manière officieuse quatre mois plus tard avec des exigences difficilement acceptables. Des négociations ont donc été menées avec la CMNS, car les travaux envisagés auraient perdu leur essence si Meinier ne pouvait pas agrandir la salle communale. La CMNS exigeant de ne pas toucher au grand mur en béton placé à droite en entrant (valeur patrimoniale), l'agrandissement portera plus sur la largeur et moins sur la profondeur de la salle ; une partie du mur pourra finalement être déplacée. L'architecte présentera les nouveaux plans au prochain Conseil municipal.

Le Maire précise que le coût de ces travaux pourrait subir une augmentation, sachant que le crédit voté était de Fr. 1'800'000.- à +/-20 %. Il insiste sur le fait que ces transformations sont prévues pour les trente à cinquante prochaines années. Les soumissions, qui ont commencé à rentrer, seront soigneusement analysées par l'architecte. Meinier ayant obtenu de déplacer une partie du mur, cela devrait permettre des économies, puisque les soumissions portaient sur le déplacement complet. En revanche, il faudra déplacer la chaufferie en prévision du monte-charge qui ne peut être intégré qu'à un seul endroit (choix restreint). **Le Maire** explique que les éventuels surcoûts seront principalement liés à l'aspect technique du bâtiment, les CVSE ne répondant plus aux normes actuelles, ce qui pose des problèmes plus importants qu'envisagé au départ.

Jacques Petitpierre s'étonne que la CMNS puisse rendre son préavis avec quatre mois de retard. **Le Maire** rappelle que Meinier n'a toujours pas reçu le préavis officiel de la CMNS. La Mairie a envoyé une lettre au Département de M. Hodgers pour lui signifier son mécontentement.

Christophe Berthelet s'enquiert des critères qui ont présidé au choix de l'architecte. **Le Maire** évoque la qualité du projet, le coût des honoraires et du projet.

José Burgos demande si l'architecte rendra compte régulièrement. **Le Maire** indique que ce sera le cas. En cas de problème, l'architecte viendra devant le Conseil municipal qui sera consulté pour les choix stratégiques. En ce qui concerne les éventuels dépassements, le budget sera bloqué en fonction des soumissions. Il insiste sur le fait que rien ne pourra être entrepris sans l'accord de la commune.

Etienne Murisier précise que la commune recevra des comptes-rendus réguliers (rendez-vous de chantier et suivi financier hebdomadaire). L'architecte gèrera le terrain, la construction et l'aspect financier, mais aura l'obligation de se référer à la commune pour toute décision.

À la question de **Christophe Berthelet**, **Etienne Murisier** indique que les éventuels surcoûts auront effectivement une incidence sur les honoraires de l'architecte. Néanmoins, celui-ci a déjà fourni un gros travail, par exemple pour répondre très rapidement aux questions de la CMNS.

Corinne Ménétreay, qui espère des retours réguliers en commission, ne serait pas étonnée qu'il y ait des dépassements, puisque l'architecte a d'abord travaillé sur un avant-projet. Il y a toujours des surprises dans les rénovations.

Etienne Murisier indique qu'on en saura plus après l'étude et analyse de la quarantaine de soumissions. L'architecte établira un tableau comparatif sur la base duquel l'Exécutif sélectionnera les entreprises. Ce projet étant hors du cadre des AIMP, les critères retenus seront le prix, les compétences et expériences des entreprises, sachant que tous les soumissionnaires sont genevois.

Coranda Pierrehumbert précise que cet architecte était celui qui répondait le mieux aux critères imposés. De plus, les entreprises locales ont été interpellées et encouragées à soumissionner.

Le Maire conclut en rappelant que l'architecte viendra présenter ce dossier au prochain Conseil municipal. Le crédit complémentaire pourrait être voté en juin, voire en septembre 2016.

g) Délibérations à venir

Le Maire évoque brièvement les délibérations à venir.

Concernant le plan directeur communal, il reste encore passablement de travail. Les dates transmises à MM. Barthassat et Hodgers ne convenaient pas, la commune en proposera d'autres. Les mandataires sont en train d'établir le devis afin que le Conseil municipal puisse voter le crédit supplémentaire. La commission ad hoc se réunira le 10 mai 2016.

Le devis pour le crédit d'étude portant sur l'agrandissement et l'extension de l'école est en cours. Le vote devait intervenir en juin 2016 et le chiffre sera articulé au prochain Conseil municipal, en mai.

La délibération sur les portes coupe-feu de la crèche et des sorties de secours du restaurant sera votée en mai. Le crédit portera sur un montant de Fr. 80'000.-. **Le Maire** rappelle que pour agrandir la capacité d'accueil de la salle du restaurant, il fallait modifier 2 portes supplémentaires. À l'heure actuelle, le parascolaire ne peut pas accueillir plus de cinquante enfants. Après les travaux, le parascolaire pourra en accueillir jusqu'à cent. Pour la crèche, il s'agira de changer les verres de 2 portes coupe-feu et d'en créer deux nouvelles dans le grand couloir. À la question de **Corinne Ménétreay**, **le Maire** indique que la dérogation du Service sécurité et incendie arrive à son terme, ce qui oblige Meinier à se mettre aux

normes. Heureusement, **Pascal Tanari** a trouvé le moyen de débloquent la situation à moindre coût. **Coranda Pierrehumbert** précise que certains espaces de la crèche ont évolué, avec le temps.

h) Départ de John Schmalz / reprise par Joël Béné

Le commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Meinier a présenté sa démission au 30 juin 2016 et annoncé la reprise de commandement au 1^{er} juillet 2016 par Joël Béné. **Le Maire** lit la lettre du commandant John Schmalz avant de passer la parole à Etienne Murisier.

Etienne Murisier indique qu'une cérémonie officielle, suivie d'un apéritif ouvert à la population, se déroulera le 10 juin à 18 heures 30 dans le préau de l'école.

i) Autorisation de construire - Varlioudes

Etienne Murisier rappelle qu'un préavis favorable a été émis sous conditions (parking difficile, places visiteurs manquantes, gestion des déchets insuffisante).

j) Autorisation de construire - Portail Merlinge

Etienne Murisier présente la nouvelle proposition de portail, plus sobre et plus simple, qui a été soumise et acceptée par la commission ad hoc.

k) Préavis Château Rouelbeau

Etienne Murisier montre une photo et le plan de la zone en détaillant l'esplanade d'exposition et la passerelle en bois. Le projet de la grande tour a été abandonné. À la question de **Corinne Ménétreay**, **Etienne Murisier** indique que les frais seront pris en charge par le Service d'archéologie.

Amandine Mayer-Sommer, dont le retard a été annoncé en début de séance, rejoint l'assemblée à cet instant.

l) Règlement des déchets

Etienne Murisier indique que la commission ad hoc a planché plusieurs mois sur le règlement des déchets qui a été adopté par l'Exécutif. Ce document est à disposition à la Mairie pour les conseillers municipaux qui souhaiteraient le lire et, éventuellement, faire part de leurs remarques.

Ce règlement doit encore passer devant les différents services de l'État, puis à la chancellerie d'État, avant d'être officiellement adopté par la Commune.

m) Sortie CM

Coranda Pierrehumbert annonce la date du prochain voyage du Conseil municipal, soit le samedi 15 octobre 2016. La commission ayant émis de nouvelles idées et propositions, la sortie se déroulera désormais avec les conjoints une année sur deux, en alternance avec les collaborateurs communaux. Cette année, les collaborateurs communaux seront donc invités en lieu et place des conjoints.

n) Galerie

Coranda Pierrehumbert indique que le vernissage de la nouvelle exposition aura lieu le 21 avril 2016, auquel les Conseillers municipaux sont conviés. Elle note qu'il y a beaucoup de petites expositions, cette année, qui se succèdent à un rythme effréné. La formule évoluera avec le temps.

4. **Projet de délibération**

- **06/2016** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour le remplacement des vitrages du Centre de loisirs « La Rampe », sis au 39, route de Gy

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 16 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

5. **Présentation des comptes 2015**

Virginie Favre distribue les comptes et les investissements au 31 décembre 2015.

Le Maire passe les comptes en revue et explique les postes sur lesquels il y a des différences significatives. Il laisse le soin à chacun d'étudier dans le détail ces documents et de poser toutes les questions éventuelles au Maire, au Président de la commission des Finances ou à la comptable, avant le vote qui aura lieu lors de la prochaine séance.

Compte 05.00.303.01 : L'augmentation de ce poste est due à un rattrapage AVS suite au contrôle qui a été effectué (employés, Exécutif, Conseillers municipaux).

Le Maire félicite Marc Jaquet, pour sa bonne gestion du budget « incendie et secours ».

Compte 21.00.311.01 : L'augmentation de ce poste est due à l'installation d'une nouvelle classe qui n'était pas prévue.

Compte 62.00.312.01 : L'augmentation de ce poste est due à la réparation de deux éclairages publics qui sont tombés en panne cette année.

Comptes 71.01.314.01 et 71.01.318.01 : Ces charges, dues à des travaux d'assainissement, seront remboursées par le FIA en 2016.

Compte 90.00.330.01 : L'augmentation de ce poste est due à une augmentation de la provision sur le reliquat d'impôts qui est désormais couvert à 100 %. En revanche, la perte sur débiteurs de Fr. 87'000.- ne sera jamais reversée à Meinier, ce sont des impôts qui sont définitivement perdus.

Le Maire relève que le budget approche des 8 millions. Il est à noter que les charges sont couvertes par les revenus.

Il passe ensuite la parole au **Président** qui explique que, malgré une légère augmentation des charges sur le budget global (environ 1,7 % par rapport à 2014), les dépenses sont inférieures de Fr. 400'000.- en regard des prévisions (hors provision sur les débiteurs, compte 90.00.330.01), ce qui est une bonne nouvelle.

Le Président remercie chaleureusement Virginie Favre pour sa tenue exemplaire des comptes, le Maire pour sa transparence et indique que la commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, les comptes 2015.

Le Maire félicite à son tour Virginie Favre ainsi que tous ceux qui ont collaboré de près à ce budget, avant de passer brièvement en revue les investissements au 31 décembre 2015, qui ne nécessitent pas de commentaires particuliers.

6. Rapports des commissions

a) Bâtiments & Aménagement (BAM)

La commission s'est réunie le 14 mars 2016.

- L'entreprise pour les travaux à la Rampe (doubles vitrages) a été sélectionnée.
- Fermeture complémentaire des combles de l'ancienne école : le serrurier a envoyé son devis, manque encore celui du vitrier.
- Salle communale : La commission a pris acte du dépassement annoncé.

b) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

La commission s'est réunie les 22 mars et 12 avril 2016.

- Carrefour route des Carres : le devis a été accepté, l'entreprise doit communiquer le planning d'intervention.
- Chemin de la Dame Blanche : le devis a été accepté.
- Une séance d'information pour le compost se déroulera le 28 avril 2016 au centre du village et sera suivie d'une verrée. Le responsable, Benoît Saillet, a été nommé. **Etienne Murisier** précise que la benne à compost sera introduite à l'essai dans ce quartier. Si cela fonctionne, d'autres seront placées dans le reste du village. Ce système permettrait de remplacer les poubelles installées dans les déchetteries.
- Stationnement au centre village : le point sera fait avec l'entreprise concernée, dont le devis a été accepté.
- Dos d'âne à la route du Château-du-Crest et marquages au sol : le dossier suit son cours.
- Panneau électronique à l'entrée du village : la commission a approuvé ce projet. Ce panneau, qui serait géré par la Mairie, annoncerait les manifestations communales et le marché, par exemple. **Coranda Pierrehumbert** précise que ce dossier sera étudié par la commission communication. L'idée serait de poser un panneau modulable qui permettrait d'éviter de faire appel à un prestataire externe. La commission reviendra très prochainement avec des propositions concrètes.

c) Finances (FIN)

- La commission se réunira en juin pour le plan financier décennal qui sera présenté cet automne au Conseil municipal.

d) Information, Communication & Votations (ICV)

- Il y a déjà beaucoup de souscripteurs pour la plaquette du bicentenaire qui reprendra la présentation graphique des panneaux et qui devrait paraître si possible cet automne.
- Le plan de la commune est à bout touchant.

e) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

La commission s'est réunie le 4 avril 2016.

- Promotions citoyennes : après un apéritif dînatoire, la commission a accompagné les jeunes de 18 ans au théâtre du Léman.
- Le repas des enseignants a remporté un franc succès, avec seulement deux enseignants absents.
- La commission organisera une journée au Centre sportif de Rouelbeau pour les adolescents de Meinier (de 12 à 17 ans) avec, au programme, grillades, sports et musique.

f) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

La commission s'est réunie le 8 mars 2016.

- Concernant le centre du village, le groupe de référence vole de ses propres ailes. Désormais, chaque sous-groupe se réunit à fréquence désirée et désigne un porte-parole. Ces derniers seront régulièrement invités à la commission sociale. Le groupe « potager » doit encore être organisé.
- Le programme de la sortie des aînés du 2 juin 2016 est presque finalisé.
- À cause des travaux de la salle communale, la commission cherche une solution pour le traditionnel repas des aînés, qui se déroulera en janvier 2017.
- L'Assemblée générale du club des aînés s'est déroulée le 16 mars 2016. Le comité est très dynamique. 17 nouveaux adhérents se sont inscrits cette année, portant le total du club à 153 membres.

g) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

La commission s'est réunie les 7 et 21 mars 2016.

- 1^{er} août : Jean Terrier sera l'orateur, cette année, et le pacte divisé en quatre parties qui seront lues dans les quatre langues nationales.
- Le voyage du Conseil municipal se déroulera avec les employés communaux et proposera une activité insolite, un voyage dans le temps moins loin que l'an dernier.
- Marathon de Genève du 8 mai 2016 : une animation musicale est organisée.
- 3 et 4 septembre 2016 : l'inauguration de Rouelbeau est en cours d'organisation.

7. Rapports des représentants au sein des commissions externes**a) Communes-Ecole**

Une réunion aura lieu le 27 avril 2016. La question se pose à propos de la diffusion des documents, puisque c'est Michel Vazquez qui les reçoit.

La semaine des portes ouvertes se déroulera du 9 au 12 mai 2016.

b) Fanfare

Le concert annuel de la fanfare se déroulera le 16 avril 2016.

c) **FITIAP** (Fondation de la Pallanterie)

L'enquête publique sur la modification de la zone Pallanterie sud a paru dans la FAO.

La commission des statuts affine sa réflexion sur la forme juridique de la Fondation et étudie la question des 11 places de parking du bâtiment 4 que les EPI souhaitent acquérir.

d) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Les comptes sont positifs. Les travaux liés à la sécurité de la crèche devraient être entrepris cet été, ce qui permettra à la Commune d'obtenir le permis d'occuper.

e) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

Un site internet verra bientôt le jour.

Il est constaté que les terrains A, B, voire C sont utilisés par le grand public, ce qui ne devrait pas être le cas et oblige le groupement à mandater une société de sécurité. Le public devrait utiliser exclusivement le terrain B.

Daniel Jauch indique qu'il a assisté à l'Assemblée générale du tennis-club de Meinier. Ce club, fort de ses 354 membres, se porte bien et remercie chaleureusement la Commune pour son soutien. Le club souhaiterait que les courts en dur soient couverts pour l'hiver, ainsi que des éclairages sur les terrains en terre battue.

f) **Pompiers**

La population pourra s'exercer, le 26 mai 2016, à manipuler des extincteurs sur les deux stands animés par les pompiers. Cela suscitera peut-être quelques vocations parmi les jeunes, sachant que les 18 à 30 ans sur la commune sont au nombre de 300.

8. Divers

a) **USM - repas de soutien**

L'USM organise, le 29 avril 2016, son traditionnel repas de soutien à la salle communale.

b) **Traversée du lac**

Amandine Mayer-Sommer demande si la Commune a été informée par rapport à la votation du 5 juin 2016 concernant la traversée du lac. **Etienne Murisier** indique que la commission ad hoc en a parlé. **Le Maire** précise qu'il s'agit d'une votation pour inscrire le principe de cette traversée dans la Constitution. Des discussions devraient prochainement être menées avec Puplinge à ce sujet. La question se pose de savoir où débouchera cette traversée. Il y aurait d'autres propositions, par exemple entre les deux douanes d'Anières, afin que cette traversée ait moins d'impact sur les communes.

Une discussion s'engage, tant sur la localisation de ladite traversée que sur la manière d'informer la population, sachant que les informations à disposition sont très maigres, à l'heure actuelle. Il faut néanmoins relever que ce projet permettra aussi le développement des régions concernées.

Etienne Murisier suggère d'organiser, avec les six communes intéressées, une soirée intercommunale d'information à laquelle seraient conviés les représentants de l'État. Le Conseil municipal dans son ensemble trouve cette proposition judicieuse et décide de ne pas prendre officiellement position sur ce sujet, pour l'instant.

c) Parking du Chat

Le Maire indique que l'Exécutif a pris l'initiative d'écrire à tous les utilisateurs du bâtiment collectif pour demander aux gens d'utiliser le parking souterrain du Chat, gratuit 1h30, plutôt que le champ voisin sur la route de La-Repentance.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h55.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 12 mai 2016 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

François Mégevand

.....

Jean-François Jordan

Annexe : délibération votée

Meinier, le 12 mai 2016 /em



Délibération n° 06

Ouverture d'un crédit d'investissement pour le remplacement des vitrages du Centre de loisirs « La Rampe », sis au 39, route de Gy

Vu la nécessité de mise aux normes actuelles du centre de loisirs « La Rampe », sis au 39, route de Gy, pour les vitrages qui doivent de par la loi être doublés,

vu les différentes offres reçues des fournisseurs appelés à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 55'000.- TTC, dont à déduire des subventions cantonales éventuelles, pour le remplacement des vitrages du Centre de loisirs « La Rampe », sis au 39, route de Gy ;
2. De comptabiliser la dépense prévue d'un montant de Fr. 55'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif, après déduction de subventions éventuelles, en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 54.20.331.01 dès l'année qui suit la fin des travaux, soit dès 2017 en principe ;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 55'000.- ;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 1^{er} juin 2016.

Meinier, le 22 avril 2016

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan